

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2026/25**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>32</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>03/04/2026</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
<b>Commission Délégation de Service Public (CDSP)</b>
<b>Désignation des membres</b>

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 09 avril à 17h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Marana Golo, légalement convoqué, s'est réuni à Lucciana, sous la présidence de de Monsieur Jean DOMINICI, Président sortant, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT.

**Etaient Présents (27) :** – Josepha ALBERTINI - Jérôme ASTOLFI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI –Joseph GALLETI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Paul MILANI – François MONTI - Rose MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Pierre Antoine PASQUALINI –Frédéric RAO – Alexandra SAMPIERI - Jeanne Baptiste SAVELLI – Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI –

**Pouvoirs (5) :** Paule ALBERTINI donne pouvoir à Josepha ALBERTINI – Muriel BELTRAN donne pouvoir à Marilyn MASSONI – Corinne MATTEI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Pierre NATALI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Hervé VALDRIGHI donne pouvoir à Joseph GALLETI

**Absents (5) :** Paul ALFONSI - Chantal AMBROSI – Isabelle GUIDONI –Jean MAZZONI - Anne POLI -

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et D1411-3 et suivants,
- **Vu** le Code de la Commande publique,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2026-22 en date du 31 mars 2026 portant approbation des conditions de dépôt des listes des candidats à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public,
- **Considérant** que la Commission de délégation de service public est notamment compétente pour analyser les dossiers de candidatures et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public,
- **Considérant** que cette commission est notamment composée (outre son président) de 5 titulaires et 5 suppléants issus de l'organe délibérant et élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20260409-2026-25-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 10/04/2026

- **Considérant** les conditions de dépôt des listes approuvées par le Conseil communautaire,
- **Considérant** qu'une seule liste a été déposée,
- **Considérant** que si une liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité, DECIDE :

- De désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

	Titulaires	Suppléants
1	Jérôme CAPPELLARO	Jérôme ASTOLFI
2	Joseph GALLETI	Jean MAZZONI
3	Joseph OLIVA	André LUCCIONI
4	Jean-François MATTEI	Clément TOLAINI
5	Christophe GRAZIANI	Jean-Marc MATTEI

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260409-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026